Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 580

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Des larmes de crocodiles pour les épiciers

En France, où les magasins d'alimentation indépendants demeurent environ trois fois plus nombreux qu'en Suisse par rapport à la population, les épiciers et autres boutiquiers illustrent traditionnellement à la fois les petites entreprises et les classes moyennes dont les partis se disputent la clientèle électorale.

En Suisse, le petit commerce a cessé d'attirer la sollicitude des autorités et des milieux politiques à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, après la levée de la législation de cadenas et avec l'échec de l'impôt compensatoire et d'autres mesures corporatistes.

LA MOITIÉ MOINS EN VINGT ANS

Dans les vingt dernières années, le mouvement de concentration dans le commerce de détail s'est donc poursuivi librement, sauvagement. L'évolution a été tout à fait spectaculaire dans le secteur de l'alimentation: depuis 1960, le nombre des épiceries indépendantes, généralement rattachées à une organisation d'approvisionnement (Usego, Toura, etc.) a diminué de moitié, de 20 000 à 10 000 magasins en chiffres ronds.

Parallèlement, les surfaces de vente augmentaient de plus d'un tiers, et les chiffres d'affaires doublaient largement (même si les ventes n'ont guère augmenté en valeur réelle depuis 1970).

Toute cette «révolution commerciale» s'est opérée, dans le secteur alimentaire, au bénéfice exclusif des deux grandes fédérations coopératives (Migros et Coop) et de deux ou trois maisons à succursales multiples (principalement Denner).

Après avoir assisté au massacre sans bouger, les partis bourgeois font désormais — un peu tard — assaut d'initiatives en faveur de ces «pauv'détaillants».

La brève histoire de cette surenchère au sauvetage du petit commerce a commencé avec le lancement d'une initiative populaire «visant à garantir l'approvisionnement de la population en biens de première nécessité, et à lutter contre le dépérissement des petits commerces»; conçu en termes généraux, le projet envisage notamment une clause du besoin pour la création des centres commerciaux et une imposition accrue des grandes sociétés de distribution (lisez: des coopératives). L'initiative émane du Mouvement national républicain (MNA), soucieux de «se sortir» du refrain xénophobe, et a bénéficié de l'appui des organisations de détaillants, qui ont récolté l'essentiel des quelque 113 000 signatures déposées au dernier moment le 3 octobre 1980; à eux seuls, les cantons de Berne, Zurich, Argovie et Lucerne ont livré plus de la moitié des signatures, dont la Romandie n'a fourni qu'un dixième.

RADICAUX ET UDC, MÊME ALIBI

Ces jours derniers, les radicaux et les démocrates de l'Union du Centre ont à leur tour fait risette aux épiciers. Ces derniers n'en attendaient pas moins de l'UDC, ex-parti des paysans, artisans et bourgeois, proche de l'USAM et défenseur en principe attitré des petites et moyennes entreprises. Et le vigoureux zurichois Christoph Blocher, l'homme fort des Usines d'Ems, le pourfendeur sans nuances de toute idée nouvelle, n'a rien trouvé de mieux que de reprendre une bien vieille revendication corporatiste: revoir le système d'imposition des socié-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le condamné et l'ambassadeur

J'ai passé ces derniers jours à lire des livres concernant *Bavaud* — vous savez: ce jeune Neuchâtelois qui projetait d'assassiner Hitler et qui fut guillotiné à Berlin en 1941.

... Le livre de Hochhuth: *Tell 1938*; celui de Meienberg, dont on vient de tirer un film: *Es ist kalt in Brandenburg*; celui de Klaus Urner: *Der Schweizer Hitler-Attentäter*. Les deux premiers tenant B. pour un «héros», qui a agi seul; le dernier voyant en lui un «fou», envoûté par un camarade de séminaire (il avait songé à devenir prêtre et pour cela était entré dans un internat, quelque part en France), lequel «fou» également, se prenait pour le descendant du dernier tsar...
Bien: pour l'instant, je ne me sens pas capable de décider entre ces Messieurs.

Ce qui me retient ici, ce sont les points sur lesquels ils tombent d'accord:

Par exemple sur l'attitude des autorités suisses et plus particulièrement de notre ambassadeur de l'époque, *Frölicher*. Lequel, malgré les injonctions du conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du Département des affaires extérieures, ne tenta rigoureusement rien pour venir en aide au jeune Neuchâtelois — il avait vingt-deux ans en 1938.

Fort bien. Dans une certaine mesure, je m'explique son incurie: en 1938, et plus encore dans les années 1939-1941, l'Allemagne nationale-socialiste représentait pour notre pays une si grande menace, qu'il a pu craindre de compromettre la Suisse, sans aucun bénéfice pour l'intéressé.

Tout de même, un peu étonné de voir un ambassa-

tés coopératives, qui bénéficient de privilèges fiscaux jugés intolérables.

PAS D'INQUIÉTUDES À ZURICH

Mais une commission du Conseil national y travaille déjà, mise en route par l'initiative parlementaire du droguiste Schärli (PDC-LU), qui demandait un impôt minimum pour les grandes coopératives non agricoles. On ne doit pas trop s'inquiéter ni à Zurich, même si le conseiller national et directeur Migros Walter Biel n'est pas membre de la commission, ni à Bâle, puisque Otto Stich, chef de tout le personnel Coop, en est membre, lui.

Quant aux radicaux, ils ont flairé la nécessité de faire quelque chose-mais-pas-trop, — c'est-à-dire un rapport. Lequel déplore le processus de concentration dans le commerce de détail, envisageant la sauvegarde des petites entreprises commerciales par la coopération et l'autodéfense.

Rien de bien engageant donc, mais il y a mieux dans le genre hypocrite: le rapport radical préconise un renforcement de la législation sur la concurrence déloyale, alors que, tout comme le Vorort et autres organisations apparentées, le parti radical vient de signaler qu'il s'opposait à toute forme d'action sur les structures par le biais de la Loi sur la concurrence déloyale en révision... Lors de la prochaine session des Chambres fédérales, il y aura d'intéressantes discussions entre les représentants, tous radicaux, et tous suisses alémaniques, du grand et du moins grand capital. Tout le monde a ses ailiers: le parti de MM. Ruegg, Eisenring et de Capitani n'est évidemment pas tout à fait celui de MM. Otto Fischer (ex-directeur de l'USAM) ou Hans-R. Früh (droguiste et membre du Comité de l'USAM).

D'OÙ VIENDRA LE SALUT

Tout ce branle-bas, qui annonce un beau zèle motionnaire pour la session de mars, a bien entendu le caractère d'un alibi peu convaincant. Pas de quoi consoler les commerçants qui ont mis la clé sous la porte, parce que les fournisseurs leur faisaient des conditions discriminatoires, parce que les propriétaires montaient insupportablement les loyers, ou parce que les enfants ne voulaient pas entendre parler de poursuivre l'exploitation du magasin.
Les partis bourgeois sont dans l'impossibilité de préconiser les mesures de sauvegarde efficaces: on ne peut vouloir à la fois le fonctionnement du système libéral et le maintien des structures. Et même l'accumulation des propositions ne recouvre pas cette contradiction, qui condamne d'avance à l'échec.

LE DILEMME DU CONSOMMATEUR

Moyennant quoi, le processus de concentration se poursuivra, à moins que la gauche ose enjamber l'ombre terrible de l'idéologie coopérative.
A moins que le secours vienne d'ailleurs, apporté par ceux qui pensent d'abord à l'écologie, à l'aménagement du territoire, à l'économie de proximité, à la convivialité, à la défense nationale économique, au renouveau de Migros ou de Coop, etc.
Un seul ennui: si beaucoup de gens pensent désormais que l'épicier est une figure sociale de l'avenir comme du passé, certains de ceux-là, et tous les autres qui ne pensent pas (la même chose) vont présentement s'approvisionner dans les grandes surfaces, et précipitent la ruine de ceux qu'ils souhaiteraient voir survivre.

Parfait dilemme pour consommateur averti: la rationalité (écqnomique) n'est pas forcément garante de cohérence (idéologique).

---

deur suisse — c'est-à-dire *payé* par moi (ou plutôt par mon père, contribuable vaudois) pour faire un certain travail — lui et les autres employés de l'administration fédérale — incapables d'orthographier convenablement le nom de Bavaud, qui devient *Pavaud*, ou *Bavaut*; confondant le père, *Alfred*, avec le fils, *Maurice*... Moi qui me faisais du souci pour ceux de mes élèves qui ne distinguent pas toujours entre *Mauriac* et *Maurois* ou *Maurras*: voilà pour eux des perspectives inespérées et toutes trouvées!

Maurice Bavaud fut donc exécuté en 1941.
Quatorze ans plus tard, 1955, la Confédération suisse introduisait une action en réhabilitation («Wiedergutmachung») auprès du tribunal compétent de l'Allemagne fédérale! Lequel tribunal accéda à la demande, cassa le jugement — et ramena la peine à cinq ans de prison, les frais du recours étant mis à la charge de la *Bundesrepublik*!

Admirables juristes! Du moins, personne ne les accusera de se laisser arrêter par des considérations contingentes.

D'ailleurs, leurs arguments étaient bons: la vie du sieur Hitler, Adolf, comme celle de tout autre citoyen allemand, était protégée par le paragraphe tant et tant du Code pénal. Par conséquent...
La Confédération ne se découragea pas et interjeta recours. En appel, considérant que dans le cas de B., il n'y avait pas même eu commencement d'exécution — et désirant d'autre part entretenir de bonnes relations avec la Suisse — le tribunal *acquittait* l'accusé et versait à sa famille la somme de francs suisses 40 000 (quarante mille). Laquelle renonçait en échange à toute autre prétention. Comme quoi, tout est bien qui finit bien. Il y a des juges à Karlsruhe! Inutile de dire que pour une part, ils fonctionnaient déjà sous le IIIe Reich.

J.C.